



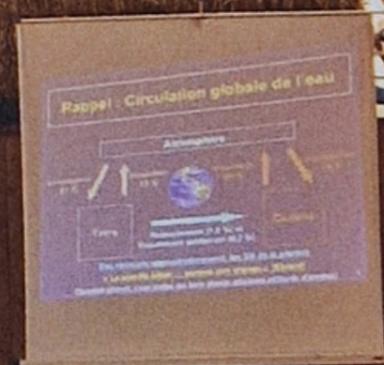
# GAL DU GRAND CLERMONT

## UN ECOPÔLE OUVERT SUR SON TERRITOIRE



**Situé à l'est de l'agglomération clermontoise, cet ancien site d'extraction de granulats s'est transformé en un Écopôle de près de 140 hectares en bord d'Allier.**

Espace naturel sensible, lieu de préservation des espèces et de production maraîchère, l'Écopôle du Val d'Allier, soutenu par LEADER, accueille près de 60 000 visiteurs par an.



À cheval sur les communes de Pérignat-es-Allier et La Roche Noire, l'Ecopôle du Val d'Allier a reçu le soutien du GAL du Grand Clermont tout au long de son développement, depuis les premiers travaux de réhabilitation des carrières au début des années 2000. Le SEAT (Syndicat d'étude et d'aménagement touristique) gère aujourd'hui le site en invitant les habitants du territoire à prendre conscience de la nécessité de préserver ses atouts naturels.

## DONNER UNE NOUVELLE ORIENTATION AU SITE

Le dernier arrêté, pris dans le cadre de l'interdiction d'exploitation des nappes alluviales, a permis un partenariat étroit entre élus, carriers et la LPO Auvergne. L'Ecopôle du Val d'Allier, un espace initialement naturel, puis devenu industriel, a ainsi été progressivement réhabilité pour devenir aujourd'hui un des sites les plus fréquentés de la Région par la faune aquatique. Le réaménagement s'est appuyé sur quatre piliers : la préservation de la ressource en eau et l'entretien de la biodiversité, encadré par le savoir-faire de la LPO Auvergne ; le vivre ensemble et les enjeux sociétaux, illustré par le festival Ecopolys ou les nombreuses animations tout au long de l'année ; l'économie circulaire qui a orienté l'installation de bâtiments en matériaux biosourcés et de réemploi ; la production agricole, avec la mise en place d'un espace test maraîcher en bio. Ainsi, pendant trois ans un jeune agriculteur ou une jeune agricultrice a la possibilité de s'essayer à l'activité. Seul espace-test maraîcher du territoire, il s'inscrit dans le PAT du Grand Clermont. Depuis 2025, et pour contribuer au développement de la surface maraîchère du territoire bien au-delà des 300 ha actuels (4000 ha visés), le SEAT envisage de proposer aux candidats une installation pérenne sur le site.

## UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Avec le concours de la Fondation de France, une association de l'Ecopôle a été créée en 2024 avec une gouvernance collective, partagée avec les partenaires et les usagers autour de la notion des Communs. Elle doit permettre à chacun de s'emparer des enjeux de la protection des ressources naturelles en lien avec les activités humaines. Côté social, le besoin de gardiennage du site a permis d'accueillir un couple de gardiens avec la mise à disposition d'un habitat léger. Réalisé en matériaux biosourcés, ce dernier a notamment été construit en briques crues d'adobe – un mélange de terre et de paille – fabriquées et mises en œuvre par une association d'insertion.

### LE GAL DU GRAND CLERMONT EN CHIFFRES

Pour la période 2020-2024 (moyenne) :  
**Budget dépenses : 321 193 €**  
**Budget recettes : 371 492 €**  
**Total : 692 686 €**

Pour la période 2020-2025 :  
LEADER (et une petite partie FEDER Loire) :  
**669 474 €**  
Dont LEADER fonctionnement : 51 %  
LEADER investissement : 49 %

Les deux communautés de Communes adhérentes au SEAT : **70 000 €** par an, répartis à 50/50.

#### Autres financeurs :

Réguliers : Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Ponctuels : Etat (DETR), Fondation de France

#### Équipe :

Jean-Pierre Buche,  
Président de l'Ecopôle du Val d'Allier  
Anatole Gruzelle,  
coordinateur du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier

#### GAL du Grand Clermont :

- Dominique Adenot,  
Président
- Régis Roquefeuille,  
Directeur
- Jérôme Prouhèze,  
Directeur adjoint en charge du développement

